



Frénoville



INFORMATIONS

DATES A RETENIR

20 octobre 2024: ⚠ Modification date du Repas des Anciens (initialement prévu le 27 octobre)

02 novembre 2024: Soirée dansante à la salle des fêtes

BENNE A DÉCHETS VERTS

A partir du mois de septembre, les horaires d'ouverture sont:

Du lundi au vendredi de 08h30 à 17h00

Le samedi dès 09h00 et toute la journée. Fermée le dimanche

Le site est désormais placé sous vidéo surveillance

STADE

A partir du mois de septembre, les horaires d'ouverture sont:

Le lundi, mardi, jeudi de 08h00 à 17h15

Le mercredi, vendredi, samedi, dimanche et jours fériés: de 08h00 à 21h00

Le site est désormais placé sous vidéo surveillance

FEUX INTERDITS

La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire précise qu'il est interdit d'allumer un feu dans son jardin, même lorsqu'on en est propriétaire. L'article L541-21-1 du Code de l'environnement rappelle, quant à lui, qu'il est interdit de brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.



AUTOROUTE A13

AUTOROUTE A813

Travaux de terrassement, de coulage des massifs et de pose des panneaux pour le Flux Libre entre les PR 0+000 et 3+850



Calendrier général :

Du 23 septembre au 08 novembre 2024

Département concerné :

Calvados (14)

Mode d'exploitation :

Fermeture de bretelles avec mise en place d'itinéraires de déviation

Analyse trafic :

Impact trafic peu probable.

BIBLIOTHÈQUE



L'association « **les petits génies** »

Vous propose **un mercredi par mois**

Une animation gratuite, ouverte à tous

A la bibliothèque à partir de 15H00

Pour le mois de septembre : **mercredi 25 septembre**



Fabrication de Dragon marionnettes



Important : après 16H00 vous ne pouvez plus commencer l'animation

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Semaines PORTES OUVERTES du 23 au 28 septembre 2024

de 09h00-12h30 / 13h30-17h00 et le samedi 09h00-12h30

Toute la journée

- **Découverte** de la Maison de services au public
- **Visite** et **échanges** avec les conseillers
- **Accueil** de groupes de nos partenaires

LUNDI

Matin

- **CLIC (pôle infos seniors)** : information et conseil sur les **"aides aux seniors"**
- **Retraite** : Informations et échanges au sujet du **départ** à la **retraite**

Après-midi

- **Association prévention routière**
14h-16h : testez vos connaissances sur le code de la route avec une vraie simulation d'examen
Inscrivez-vous au **02.31.23.68.08**

MARDI
Seniors

Toute la journée

- **Familles Rurales** : présentation des activités proposées (activités physiques, culturelles et loisirs)
- **Sensibus (bus aménagé)** : présentation et information à propos des **aides** techniques et financières pour **adapter son logement**

Votre **Maison de services au public** reste **disponible** pour vos **démarches** lors de cette semaine portes ouvertes.

Matin

- **Information permis** : inscription à l'examen, demande de création du permis **(toutes catégories)**

Après-midi

- **Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers** : stand information et **découverte métiers** avec **casques de réalité virtuelle**
- **CEMEA** : formations professionnelles à l'animation **BAFA / BAFA / BPJEPS**
- **Infos Jeunes Normandie** : emplois étudiants, emplois d'été et engagement jeunes

Toute la journée

- **Mission Locale** : accompagnement des 16-25 ans
- **CLLAJ** : information logement pour les 16-30 ans
- Information sur les **aides financières** au **permis** et au **BAFA**
- **Camion des femmes** : information sur les **droits**, l'accès aux **soins** et l'**égalité** femmes/hommes

MERCREDI
Jeunes

JEUDI Emploi

*Pensez à apporter
votre CV !*

Matin

- **Plaine Emploi** : les emplois de l'inclusion
- **Ergos** : agence d'interim et d'insertion
- **Cap Emploi** : l'emploi pour les personnes en situation de handicap
- **Mission Locale** : présentation du service emploi

Après-midi

- **Tef du Cingal** : les emplois de l'inclusion
- **France Travail** : présentation de l'application et de l'espace personnel
Inscrivez-vous au **02.31.23.68.08**
- **Transmission 14** et **Plate-forme Mobilité** : comment se déplacer sur notre territoire ?

Matin

- **Découverte** de robots pédagogiques
- **Présentation** de l'espace public numérique

Après-midi

- 14h-16h : **atelier découverte** de l'IA (intelligence artificielle)
Inscrivez-vous au **02.31.23.68.08**

Toute la journée

- **Accueil** de groupes de nos **partenaires**

VENDREDI Numérique

SAMEDI

Matin

- **Découverte** de la Maison de services au public
- 10h30 : comment préparer sa **retraite** ?
- **Visite** et **échanges** avec les conseillers



Maison de services au public
4 bis, route de Paris 14370 Bellengreville
02.31.23.68.08 / msap@valesdunes.fr
valesdunes.fr



PASS SPORT

Le Pass Sport est une allocation forfaitaire de **50 euros** par enfant finançant tout ou une partie de son inscription dans une structure sportive ou de jeunesse lui permettant de participer aux activités organisées de juin 2024 à juin 2025.

Les conditions d'obtention et toutes les informations sont disponibles sur le site <https://www.pass.sports.gouv.fr/>

PANNEAU POCKET



TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION PANNEAUPOCKET POUR RECEVOIR LES INFOS ET ALERTES DE VOTRE COMMUNE

Sans publicité | Gratuite | Aucune donnée personnelle

1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.

2 Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.

3 PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".

4 Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de votre commune pour recevoir ses notifications en temps réel.

BONNE UTILISATION !

PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com
L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

CHIENS

- ♦ **Un aboiement** fréquent ou trop intensif est considéré comme une nuisance sonore extrême. Il constitue un trouble anormal du voisinage et porte atteinte à la tranquillité publique.
- ♦ **Les déjections canines** sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants.

Tout propriétaires de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur le domaine public

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35€).